



2022-2023 N° 1 AOUT 2022

Chers Parents,

Une nouvelle année scolaire commence et nous la souhaitons pleine d'échanges, de découvertes, de curiosité, de sourires, de petits et grands plaisirs. Car c'est ainsi que nous apprenons le mieux, tant dans les savoirs que dans le savoir vivre ensemble.

Heureusement, les activités scolaires reprennent un cours plus habituel, par exemple avec la Journée de la bourse le 14 octobre, avec les camps scolaires pour les 2^H , 4^H , 6^H , 7^H et 8^H , avec les semaines spéciales pour les 3^H et 5^H .

Pour l'heure, il me reste à vous souhaiter, à vous et à votre enfant, une très belle année scolaire.

Au plaisir de vous rencontrer ci ou là, peut-être demain soir lors du Bal de la Rentrée organisé pour les élèves de 5^H-8^H par notre Conseil des Parents.

Viviane Chanex, directrice

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE: CONGÉ POUR TOUS LES ÉLÈVES LE VENDREDI 9 DÉCEMBRE

Comme annoncé, la journée du 9 décembre est réservée pour une formation professionnelle avec toute notre équipe pédagogique. A cette occasion, tous les élèves sont en congé.

A PROPOS DES JOURS JOKER

Comme vous avez pu le lire dans la presse, nos élèves ont droit à des jours JOKER dès cette rentrée scolaire. Voici quelques précisions quant aux modalités en vigueur (cf. Art. 21 al. 2 LS et Art. 36a RLS).

Nombre: 4 demi-jours par année scolaire

Modalités: peuvent être pris à la suite ou séparément

sont perdus à la fin de l'année scolaire (non cumulables l'année suivante)

Annonce: doivent être annoncés au minimum une semaine à l'avance à l'enseignant-e

Communication: annonce d'absence <u>par Klapp</u> (préciser « JOUR JOKER » sous *Description*)

Restrictions: - ne peuvent pas être pris sur le premier jour d'école de l'année scolaire, sur les activités

scolaires (camps, journées sportives ou culturelles, courses d'école) ou durant une

journée d'évaluation cantonale

- en cas d'absence-s injutifiée-s de l'élève, la direction d'école peut restreindre ou refuser

le droit aux jours jokers.

- si vous prenez des jours JOKER pour le dernier jour d'école (clôture scolaire), ces derniers doivent être annoncés au plus tard 1^{er} juin afin de faciliter notre organisation

Passage de notre photographe Scolaire

Notre photographe scolaire, Marion Landon, passera dans toutes les classes durant la semaine du 5 au 9 septembre. Vous recevrez alors toutes les informations concernant la possibilité de commander des photos de classe et/ou des photos portraits de votre enfant.

SECRÉTARIAT SCOLAIRE ET DIRECTION D'ÉCOLE

Pour rappel, le secrétariat et la direction de l'école sont atteignables soit par l'application Klapp, soit par mail, soit par téléphone.

	Horaires	Mail	Domaines principaux
Secrétariat	7h30 à 11h30	secr.ep.belmont-broye@edufr.ch 079 869 22 06*	Transports scolaires Médecine et dentiste scolaires Effectif (arrivée et départ d'un élève) Renseignements sur l'organisation générale Devoirs surveillés
Direction	selon possibilités	dir.ep.belmont-broye@edufr.ch 078 723 82 03*	Domaine pédagogique Demande de congé exceptionnelle Situation particulière d'un-e élève

^{*} En cas de non-réponse, n'hésitez pas à laisser un message avec votre nom, le nom de l'élève concerné-e et la raison de votre appel.

NB: toutes les informations liées à l'accueil extrascolaire doivent être demandées à l'association des Papillons, dont vous trouvez les contacts sur leur site internet.

KLAPP : À PROPOS DES INFORMATIONS POUR DES ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES

Comme vous le savez, nous sommes régulièrement sollicités par divers organismes ou sociétés locales qui ont à cœur de développer les activités extrascolaires proposées aux enfants d'âge primaire. Ces dernières sont l'occasion de rencontrer d'autres camarades, de pratiquer un sport, de découvrir un art, de passer des moments ludiques, etc. Même si ces activités sont totalement indépendantes de l'école, il nous tient à cœur de relayer les informations afin de vous permettre d'être informés des différentes possibilités offertes à votre enfant. Ainsi envoyons-nous régulièrement des messages via l'application Klapp. Vous pourrez les reconnaître car le titre du message porte toujours la mention « PUB ». Les activités « FriTime » seront par contre toujours proposées sans cette mention puisqu'elles sont proposées gratuitement par la commune de Belmont-Broye.

Si toutefois vous n'êtes pas du tout intéressé-s par ce type d'informations, vous pouvez compléter le formulaire en ligne ci-dessous et y inscrire le nom de chacun de vos enfants scolarisés à l'école primaire de Belmont-Broye. <u>Lien pour se désinscrire infos activités extrascolaires</u>

ET QU'EN EST-IL DU COVID ?

Depuis mars 2022, le canton de Fribourg se trouve en situation normale et aucune mesure spécifique n'est prévue pour les écoles. Le port volontaire d'un masque est autorisé mais non fourni par l'école. L'enseignement est dispensé selon l'horaire habituel; certaines mesures d'hygiène préventives restent d'actualité (lavage régulier des mains, aération des locaux).

En cas de maladie, un test Covid n'est pas exigé, aucune mesure d'isolement n'est appliquée. Comme pour les autres maladies/virus, les élèves malades restent en principe à la maison. De même, comme pour les autres maladies, les élèves qui présentent de forts symptômes de maladie à l'école rentrent chez eux. Les parents de l'élève concerné sont informés par l'école et invités à ramener l'enfant à la maison.

DOMDIDIER : INTERDICTION DE CIRCULER ET DE PARQUER SUR LE PARKING DU PRÉ DE LA COUR

Suite aux différents travaux qui ont lieu dans les alentours de l'école du Pré de la Cour, les places de parc sont restreintes. Aussi, nous remercions les parents de ne pas déposer leur enfant sur le parking situé devant la place de jeu, ni bien sûr de parquer à cet endroit. Cela permettra de rendre ce lieu plus sécurisé (beaucoup d'enfants le traversent avant et après l'école) et de réserver les places de parking pour le personnel de l'école.